

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Les Elections cantonales. — Le général Joffre en Russie.

Les élections cantonales en France ont donné les résultats attendus.

Le parti républicain a encore fortifié ses positions, car les partis de droite, disent les statistiques, gagnent 35 sièges, mais en perdent 75.

La différence est considérable. Les conséquences politiques des élections du 3 août sont tangibles à tous les esprits. Conseillers généraux et conseillers d'arrondissement nomment des sénateurs, lesquels ne représentent pas des intérêts locaux. On pourrait multiplier les exemples. Mais celui-ci suffit. Quoiqu'en disent les réactionnaires, le scrutin est politique. Et c'est pour cela que les républicains ont raison de ne pas rester indifférents.

Au reste, malgré la douceur des mots, l'invitation à ne pas faire de politique n'est autre que l'invitation à s'abandonner. Lorsqu'un réactionnaire combat un républicain sous le prétexte qu'il fait trop de politique, il faudrait être bien simple pour ne pas discerner qu'il en fait, lui aussi, et la pire de toutes : une politique d'hypocrisie. Que l'électeur ne tombe pas dans ce piège, qu'il vote pour les bons démocrates et pas pour les bons apôtres.

Le général Joffre, entouré d'un nombreux état-major, est depuis lundi l'hôte de la Russie. Réception superbe, de la plus haute importance, assure la presse de Saint-Petersbourg, en raison de l'accueil extraordinairement solennel réservé à notre représentant. Ces déclarations font toujours plaisir. Mais au vrai, certaines choses nous feraient beaucoup plus plaisir en ce moment où nous ne souhaitons ni fleurs ni couronnes, mais plutôt des actes.

La France augmente formidablement son appareil militaire. Que va faire la Russie amie et alliée ? De nombreuses conversations de couloirs, des paroles échappées à un ministre dans le feu de l'indignation, on peut déduire, sans crainte de se tromper, que la loi de trois ans est la réalisation d'une promesse faite par un ambassadeur français. La promesse, on la tient. Mais serons-nous seuls à porter le fardeau ? Ce serait injuste et imprudent.

La Russie doit avoir sa part, elle aussi, dans l'effort, puisque la menace est dirigée contre elle autant que contre nous. Lorsque le général Joffre, après tant de réceptions brillantes, pourra aborder ce sujet avec ses interlocuteurs, il ne perdra pas son temps. Car rien ne vaut, pour bien s'entendre avec ses amis, comme de s'expliquer avec eux franchement et loyalement.

A L'ÉTRANGER

Le Conflit Balkanique. — Le procès Krupp

Les négociations de paix à Bucarest ont abouti. L'accord a été conclu avant la fin de la suspension d'armes, qui ne serait d'ailleurs pas renouvelée, si l'entente n'était pas faite.

Le caractère définitif de la paix de Bucarest a été mis en doute : certaines puissances ayant laissé entendre qu'elles se réservaient le droit de la réviser.

Mais si des intentions semblables se manifestaient, elles ne modifieraient vraisemblablement pas le point de vue de la France, qui considère une intervention de ce genre comme inutile et irréalisable.

Ce qui ne veut pas dire que si des puissances prétendaient discuter l'attribution de Cavalla à la Grèce,

la France refuserait de s'y associer. Mais alors, ce serait pour préciser ses intentions en faveur de la thèse grecque.

A Londres, les ambassadeurs continuent à se réunir sans pouvoir aboutir, tant dans la question des frontières de l'Épire que dans celle des îles.

Les représentants des deux groupes de puissances gardent leurs positions et la frontière de l'Épire demeure en suspens, parce que l'attribution des îles reste insoluble par suite des combinaisons multiples où la subtilité diplomatique italienne cherche à déguiser son désir intime de les garder indéfiniment, ou du moins aussi longtemps qu'elle trouvera un prétexte pour y rester.

L'entente européenne montre une fois de plus sa fragilité dès que surgissent des questions essentielles. C'est une raison de plus pour éviter d'en soulever de nouvelles.

Le procès Krupp qui s'est terminé en Allemagne par la condamnation des officiers qui fournissaient les renseignements à la puissante maison, nous montre un des défauts, et non le moindre, de la cuirasse de notre voisin. C'est en effet au-dessus de telle maison déterminée et de tels comparses, le procès d'un système d'armement tout entier. Il est une des conséquences inéluctables de la conception militaire en honneur au delà du Rhin et sur laquelle, par un esprit d'imitation tout à fait dangereux, tend à se modeler notre conception française.

Il était naturel qu'à l'armée de caste tendit à s'accrocher la caste des fournisseurs militaires ; que de puissantes maisons se crussent de bonne foi devenues un des rouages indispensables de l'État, se confondissent avec l'État lui-même. Pourquoi la maison Krupp, gâtée par la faveur impériale au degré que l'on sait, n'aurait-elle pas cru pouvoir assimiler ses affaires à celles de l'Empire et se tenir pour cela au courant des secrets de l'état-major ?

On condamne cet espionnage. On a tort. Le mieux serait de condamner l'hégémonie militaire. En France, en tout cas, où ces affaires nous regardent, nous sommes fondés à nous mettre en garde contre de pareilles pratiques.

LE FURETEUR.

La réforme du Règlement de la Chambre

Il y a nécessité impérieuse de modifier, sur plusieurs points, les méthodes établies pour le fonctionnement du régime parlementaire. Avec le temps, un certain nombre des dispositions essentielles de notre règlement ont été dénaturées et faussées, d'autres sont tombées en désuétude ; il en résulte des difficultés manifestes dans l'accomplissement de l'œuvre législative.

Déjà, le 12 mars 1894, M. Paul Deschanel, pouvait dire : « Si le travail parlementaire n'est pas organisé d'une façon rationnelle et prompt, une Chambre risque de ressembler à un moulin qui moud à vide. Eh bien ! notre règlement, il faut le reconnaître, paraît trop souvent combiné de façon à nous empêcher d'aboutir. C'est une vieille et lente mécanique ; c'est, passez-moi le mot, la machine de Marly. »

Cette situation n'a d'ailleurs rien de surprenant, ses causes sont aisées à découvrir : elles résident tout entières dans la grande force d'inertie qu'opposent à tout progrès les institutions humaines, dans la routinière obstination des hommes à conserver jusqu'à usure complète l'outil primitif dont ils ont pris l'habitude de se servir.

Il n'est pas de plus grand obsta-

cle au progrès sous toutes ses formes que cette routine aveugle et lâche qui ne capitule que devant l'écrasante évidence des faits.

C'est au fur et à mesure des besoins constatés par l'expérience qu'il aurait fallu, pour éviter la crise actuelle, apporter les remèdes reconnus nécessaires, les modifications imposées par la pratique, afin de maintenir en toute circonstance l'organisme parlementaire à la hauteur de la tâche de plus en plus lourde et complexe qu'il avait à remplir.

Comme le règlement de la Chambre n'a été que rarement et très superficiellement remanié, des formes multiples et imprévues d'obstruction se sont peu à peu développées, les précédents prenant petit à petit force de loi, faute de texte précis et de règle impérieuse.

C'est maintenant un remaniement complet de notre règlement, une réorganisation profonde de nos méthodes de travail qui s'imposent pour porter un remède efficace à un état de choses qui n'a que trop duré et qui ne saurait se prolonger sans péril pour nos institutions.

Une tentative a été faite en ce sens au début de la septième législature par la commission du règlement que présidait M. Ribot ; au nom de cette commission, M. Georges Graux déposa un important et complet rapport comportant le remaniement de nombreux articles du règlement de la Chambre. Mais aucune suite n'y fut donnée, toutes les tentatives de discussion qui eurent lieu devant la Chambre se terminèrent invariablement par un renvoi à la commission.

Il sera nécessaire de reprendre à brève échéance cette tentative et l'ampleur qu'a malheureusement pris le mal est maintenant assez considérable pour permettre d'espérer qu'elle serait aujourd'hui couronnée de succès. Il est indispensable que la prochaine Chambre profite de la première période d'accalmie pour reconstruire de fond en comble notre machine législative ; en attendant cette œuvre d'ensemble, il faut, sans plus tarder, apporter les remèdes partiels les plus urgents, restaurer les parties les plus délabrées et les plus branlantes de l'édifice parlementaire.

Tel est le but de la proposition de résolution qu'a récemment déposée M. Pichery et plusieurs de ses collègues et qui ne comporte qu'une modification de détail du règlement de la Chambre.

L'abus dont il s'agit ici est, d'ailleurs, un de ceux qui troublent le plus la bonne organisation du travail parlementaire. Il concerne la procédure actuellement pratiquée pour tous les projets de résolution qui étaient autrefois une rare exception et qui tendent de plus en plus à se multiplier.

Déjà, pour éviter que des projets de résolution, surgissant à tout propos, viennent troubler le travail parlementaire, la Chambre décidait le 30 juin 1909, que, seules, les propositions de résolution signées de quarante membres présents pourraient venir en discussion au début d'une séance, la discussion devant être obligatoirement renvoyée pour les autres à la fin de la séance.

Cette modification réglementaire n'a en réalité, donné aucun effet, et l'expérience a largement démontré que le frein des quarante signatures était complètement insuffisant et illusoire.

A tour de rôle les différents partis se servent des moyens d'obstruction que le règlement met à leur disposition pour une besogne négative ne leur procurant aucun profit réel et faisant jaillir toujours un peu plus de discrédit sur le Parlement.

Pour remédier à ces inconvénients, M. Pichery demande que toutes les propositions de résolution soient renvoyées de plein

droit, sans discussion préalable, à la Commission d'initiative. Ce ne serait donc qu'après le rapport de cette dernière, que ces propositions pourraient venir en discussion, après avoir été régulièrement inscrites à l'ordre du jour.

La Commission du règlement saisie de cette proposition, en a accepté le principe, en modifiant toutefois son texte de telle sorte que les propositions de résolution devront être renvoyées sans débat non pas à la Commission d'initiative, mais à la grande Commission compétente la plus qualifiée pour les examiner utilement.

Cette procédure de renvoi donnera toute garantie aux propositions de résolution sérieuses et utiles ; quant aux autres qui ne se proposent qu'une manifestation immédiate et sans portée, elles n'auront plus aucune raison d'être et ne se produiront plus.

J.-L. BRETON.

Député du Cher

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 août 1913

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. le président prononce l'éloge funèbre de M. Louis Passy.

Puis M. le Président du Conseil donne lecture du décret de clôture.

Et la séance est levée. La session est close.

SÉNAT

Séance du 7 août (matin)

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi militaire.

L'article 13 qui règle la situation des élèves des grandes écoles est voté.

Les articles 14, 15, 16, 17 et 18 sont adoptés sans observations.

L'article 19 autorisant le ministre à conserver exceptionnellement sous les drapeaux la classe libérable, et l'article 20 relatif aux affectations sont votés.

Les derniers articles sont votés. L'ensemble de la loi est mis aux voix.

MM. Boudenoit, Gervais, Humbert, Richard déclarent qu'ils voteront la loi.

MM. Bepmale, Murat disent qu'ils voteront contre.

M. Barthou demande au Sénat de donner son adhésion à la loi.

L'ensemble du projet est adopté par 254 voix contre 37.

Et la séance est levée.

Séance du 8 Août

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

On adopte la proposition de loi votée par la Chambre ayant pour objet de modifier et compléter la loi de 1882 relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne, en vue d'assurer le reboisement du sol de la France.

Le Sénat vote une motion relative à la nomination de lieutenants et de sous-lieutenants.

M. Ratier, garde des sceaux donne lecture du décret de clôture.

Et la séance est levée : la session est close.

Au Maroc

Le combat d'Amras

Le combat, qui a eu lieu à Amras, a été très violent. Le capitaine Lacoste, commandant la compagnie de sénégalais, a été tué, frappé d'une balle au cou, à la tête de ses hommes, alors qu'il marchait sur des groupes marocains dissimulés dans les rochers, à vingt pas de son détachement. A ses côtés, furent frappés également le sergent Samus et deux tirailleurs.

LA CHANSON

A LA BAGUETTE

Air : Un jeune homme venait de se pendre.

I
Un fameux sourcier très notoire
Découvre en Quercy des trésors.
Il a même, très préemptoire,
Trouvé l'eau dans le vieux Cahors.
Dans ses courses à la campagne,
S'aidant de son petit bâton,
Sur trois différents montagnes
Il devine Uxellodunum. } bis.

II
Accompagné de nos ediles,
Tous les jours, ce fameux sourcier,
Sonde le terrain de la ville
Et visite tous les quartiers.
Aussitôt qu'il voit sa baguette
Frétiler au bout de son poing,
L'air inspiré, tel un prophète,
Il dit : « Messieurs, l'eau n'est pas loin. » } bis.

III
Son début fut un coup de maître,
Car sur le vieux pont Valentré :
« Je sens l'eau, dit-il, à dix mètres,
Creusez et vous la trouverez.
Croyez-moi, la chose est certaine,
Ma baguette ne trompe pas ;
Cette rivière souterraine
Coule abondante sous nos pas. » } bis.

IV
Près la Société Générale,
Au coin de la rue Fénelon,
Et sur la place de la Halle,
On vit tressaillir son bâton :
« Oh ! dit-il, ici, l'or afflue ! »
Puis, près du Crédit Lyonnais,
Il ajouta : « Fouillez la rue,
Car on sent l'argent à plein nez. » } bis.

V
Par un matin couleur de perle,
Il s'en fut de son pied léger,
Dans les sentiers remplis de mer... les,
Dans les Hortes, peu passagers.
Et depuis la Gendarmerie
Jusqu'au pont du Chemin de fer,
Il trouva de l'eau de Vich... essie,
De l'eau d'Janos, de l'eau de Miers. } bis.

VI
Dans une ruelle des Badernes,
Un beau soir il s'aventura,
Sous la lueur d'une lanterne,
Son bâton soudain se cabra.
« Ici, Messieurs, mauvaise affaire,
Affirma-t-il d'un ton bourru :
Si vous grattez un peu la terre
Vous trouveriez de l'eau d'morue. » } bis.

VII
Enfin, pendant plusieurs semaines,
Ce sourcier, explorant Cahors,
A trouvé des eaux souterraines,
Des mines d'or, des coffres-forts.
Mais il peut chercher à la ronde,
Car, malgré son petit bâton,
Il ne trouvera la Joconde
Qu'à foutu le camp en ballon. } bis.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

Les instituteurs élus maires

Le Conseil d'Etat vient de statuer sur une question qui a un grand intérêt pour les instituteurs. Il s'agissait d'un pourvoi tendant à l'annulation d'une circulaire du 12 juin 1912, par laquelle le ministre de l'instruction publique a prescrit aux préfets de mettre en demeure ceux des instituteurs qui auraient été élus maires dans des communes autres que celles où il exerce, d'opter entre ce mandat et leur service d'enseignement. La question dépendait de l'interprétation qui serait donnée de la loi du 30 octobre 1886, dont l'article 25 interdit aux instituteurs les fonctions administratives. Doit-on considérer le maire comme exerçant une fonction administrative ? Le Conseil d'Etat vient de se prononcer contre le pourvoi.

L'arrêt porte que l'article 25 de la loi du 30 octobre 1886 a un caractère général, et que les fonctions de maire et d'adjoint sont par conséquent comprises dans l'interdiction. Il faut remarquer que la circulaire attaquée ne faisait que reproduire l'interdiction déjà formulée par le ministre de l'instruction publique le 10 août 1908. La circulaire de 1908 avait donné lieu en octobre 1908, à la Chambre des députés, à une interpellation qui a été close par l'ordre du jour pur et simple.

Les bruits de l'arrestation de M. Danef

On confirme de source autorisée que la nouvelle relative à l'arrestation de M. Danef, ainsi que les motifs invoqués pour expliquer cette prétendue arrestation, est complètement dénuée de fondement.

Le traité de Bucarest

M. Dimitri Stancioff, ministre de Bulgarie à Paris disait il y a quelques temps :

« Les Bulgares espèrent quand même obtenir ce qu'ils désirent. »
Sous cette forme un peu vague, M. Stancioff entendait sans doute que les Bulgares espèrent conserver leurs conquêtes. Le traité de Bucarest met fin à ce rêve.

Les Bulgares comptaient annexer du côté de l'Ouest, Kotchana, Istep, Strumitza et Monastir.

La monnaie de nickel

L'« Officiel » publie la loi portant le retrait des monnaies de billon en circulation, et leur remplacement par des monnaies de nickel perforées et un arrêté ouvrant un concours pour la gravure d'un type de monnaie de nickel.

La Chine à feu et à sang

Un combat acharné a eu lieu entre les rebelles des forts et le célèbre régiment des « Braves de la Mort ».

On soupçonne le commandant de ce régiment, Lu-Fuh-Miao, d'avoir organisé un complot en vue de s'emparer subrepticement des forts pour les rendre au gouvernement.

Lorsque les « braves de la mort » sortirent des casernes, l'artillerie des forts ouvrit le feu pendant que les troupes de la garnison les prenaient en flanc. Le régiment fut presque anéanti.

Les rebelles des régions situées au nord du fleuve se sont retirés devant les troupes du Nord. Il n'en reste maintenant que 3.000 environ. Beaucoup d'entre eux sont rentrés à Nankin parce qu'ils manquent d'argent.

Le gouvernement a promis le pardon aux soldats repentants et son intention est de ne frapper que les meneurs.

Suivant une dépêche du Kiang-Si, les forces gouvernementales ont gagné deux victoires successives et la route de Nan-Chang est maintenant virtuellement ouverte.

Le Conflit Balkanique

La paix est conclue

Ainsi que nous l'annoncions dans notre numéro de jeudi, la conférence a abouti à la conclusion de la paix. Cette importante décision a été prise verbalement, mais elle sera signée demain matin à 11 heures.

Stroumitza est attribuée à la Bulgarie, Cavalla à la Grèce. La démobilisation sera signée également demain.

Les nouvelles frontières

La nouvelle frontière serbo-bulgare et gréco-bulgare part de la cote 1325 à la frontière bulgare-macédonienne, descend le long des hauteurs de Malesch jusqu'aux sources de la Bregalnitza, puis s'infléchissant vers l'Ouest, contourne les environs de la ville de Stroumitza à plusieurs kilomètres au nord-ouest de la ville, traverse la rivière Stroumitza, oblique vers l'est en suivant la ligne de faite de la chaîne de Malesch jusqu'à Klatch, au nord de Doiran, formant ainsi une sorte de S à l'envers.

De Klatch, la ligne suit la ligne de faite du Wrundi, puis du Busdagh, enfin la ligne de partage des eaux du Karaou, d'où elle descend à gauche du Xanti pour rejoindre le premier coude de la rivière Karasu, qui forme alors jusqu'à la mer Egée, la frontière nouvelle.

Les bruits de l'arrestation de M. Danef

On confirme de source autorisée que la nouvelle relative à l'arrestation de M. Danef, ainsi que les motifs invoqués pour expliquer cette prétendue arrestation, est complètement dénuée de fondement.

Le traité de Bucarest

M. Dimitri Stancioff, ministre de Bulgarie à Paris disait il y a quelques temps :

« Les Bulgares espèrent quand même obtenir ce qu'ils désirent. »
Sous cette forme un peu vague, M. Stancioff entendait sans doute que les Bulgares espèrent conserver leurs conquêtes. Le traité de Bucarest met fin à ce rêve.

Les Bulgares comptaient annexer du côté de l'Ouest, Kotchana, Istep, Strumitza et Monastir.

Le traité leur laisse seulement Strumitza, et attribue à la Serbie les autres districts contestés. Les Bulgares avaient Dédéagatch et Cavalla sur la mer Egée, ils réclamaient en outre Drama, Sérés et même Salonique. Le traité leur laisse seulement le port de Dédéagatch avec une étroite bande de territoire entre Enos et Cavalla. Ce dernier port et celui de Salonique sont attribués à la Grèce avec Drama et Sérés au nord. Les Bulgares s'étaient assurés la neutralité de la Roumanie par la cession de Silistrie et de son hinterland, le traité laisse aux Roumains une portion de territoire qui va jusqu'à la mer de Turtukoai à Balthchik. Enfin, la Bulgarie a perdu Andrinople et Kir-Kilissé réoccupés par les Turcs. C'est bien comme nous l'avons dit, la fin d'un beau rêve, car il est douteux que les Turcs se laissent une seconde fois expulser d'Andrinople et de Kir-Kilissé.

Petites Nouvelles

Une grave collision, entre un train de voyageurs et un train de marchandises, s'est produite près de Longuyon. Le mécanicien a été tué et plusieurs voyageurs blessés très grièvement.

Un groupe de fermiers américains ont exécuté 17 bandits mexicains qui, dans les environs de Tampico, avaient garroté un fermier américain dans sa maison, l'avaient dépouillé de ses biens et avaient violé ses filles.

Le colonel Cody, du service de l'aviation militaire, qui volait avec un passager, près d'Aldershot (Londres), est tombé d'une hauteur de 200 pieds. Le colonel Cody et son passager ont été tués.

Le 31 mai dernier, la baronne de Zuylen confiait à un de ses domestiques, Daniel Wittap, adjoint au portier de son hôtel, 86, avenue du Bois-de-Boulogne, un chèque de 80.000 francs à encaisser dans une maison de banque. Wittap prenait la fuite avec l'argent. Il vient d'être arrêté à Saintes et sera mis à la disposition de M. Gilbert, juge d'instruction.

De terribles orages se sont abattus sur le département du Puy-de-Dôme. La foudre a incendié plusieurs maisons. A Pouzol, Mme Vincent Raynault, soixante ans, a été foudroyée devant sa cheminée pendant qu'elle préparait le repas du soir. C'est la neuvième victime dans le département depuis le mois de mai.

Le nommé Renard, de Moutiers (Savoie), âgé de vingt ans, dans une course de bicyclettes, s'est fracturé le crâne en tombant. La mort a été instantanée.

Alice Crespy, accusée d'avoir tué d'un coup de revolver son amant, l'abbé Chassaing, vicaire à Agen, a été acquittée par la Cour d'assises du Lot-et-Garonne.

CAUSERIE

La Législation des Caisses d'Épargne

Depuis plusieurs années, on réclame avec insistance la révision de la loi du 20 juillet 1895 sur les Caisses d'Épargne. Cette loi, à côté de dispositions sages, a cependant consacré d'heureuses réformes; pour mémoire, il suffit de rappeler les dispositions visant l'emploi des fonds des déposants et des fortunes personnelles des Caisses d'épargne, la formation d'un fonds commun de réserve et de garantie, l'institution d'une commission consultative ou commission supérieure des Caisses d'épargne. Mais ce n'est pas sans heurts et sans froissements que s'est effectuée l'application du régime de la loi de 1895 : des imperfections, des lacunes sont apparues; ces imperfections ont fait, de la part de la Commission supérieure, l'objet de études suivies et approfondies; des vœux ont été émis, des solutions proposées. Mais, sauf sur des points isolés, ces vœux n'ont pas encore reçu satisfaction.

Une expérience de 18 ans est, suffisamment longue et concluante; l'heure est venue d'aboutir. C'est avec la conviction de traduire les désirs unanimes des déposants, avec celle aussi de répondre en partie aux desiderata que la Conférence Générale des Caisses d'épargne est à la veille d'arrêter, que M. Chassaing a présenté à la Chambre une proposition de loi tendant à modifier la législation actuelle.

D'après l'article premier de la loi du 20 juillet 1895 « les Caisses d'épargne ordinaires sont tenues de verser à la Caisse des dépôts et consignations toutes les sommes qu'elles reçoivent des déposants; ces sommes sont employées par la Caisse des dépôts, sous la réserve des fonds jugés nécessaires pour assurer le service des remboursements : 1° en valeurs de l'Etat ou jouissant d'une garantie de l'Etat; 2° en obligations négociables et entièrement libérées des départements, des communes, des chambres de commerce, en obligations foncières et communales du Crédit Foncier. »

Au 31 décembre 1911, les fonds déposés par les Caisses d'épargne ordinaires à la Caisse des Dépôts et Consignations étaient ainsi placés : 72.496.995 fr. de rente 3 0/0 ayant coûté 2.165 millions 480.049 fr. 75. 47.651.520 fr. de rente 3 0/0 amortissable ayant coûté 1.315.264.989 fr. 86. 562.362 obligations du trésor de 500 fr. amortissables au moyen d'annuités terminables en 1923 (loi du 30 mars 1902) 281.181.000 fr. 1.500 obligations du trésor à court terme 15.000.000.

312.095 obligations de chemins de fer 132.169.466 fr. 82.

35.008 obligations du Crédit foncier 17.136.416 fr.

234.537 fr. 50 de rente 2 1/2 0/0 de l'emprunt du Protectorat de l'Annam et du Tonkin 8.554.036 fr. 09.

172.125 fr. de rente du Gouvernement hellénique (emprunt 2 1/2 0/0 or 1898) 6.905.358 fr. 26. Fonds en compte courant au Trésor public (loi du 26 décembre 1890, article 56, et loi du 20 juillet 1895, article 1^{er}) 66 millions 543.046 fr. 02. Fonds déposés à la Banque de France (loi du 20 juillet 1895) 1.000 fr. Total : 4.008.235.362 fr. 80.

On demande de tous côtés l'évaluation du chiffre maximum de dépôt.

L'Autriche, la Belgique, le Danemark, les Etats-Unis n'ont point fixé de limite; l'Angleterre, l'Allemagne, le Portugal, la Russie, la Suisse reçoivent de 2 à 5.000 francs.

En France seulement, l'idée de limite a prévalu et c'est chez nous qu'est adopté le chiffre le moins élevé.

Cette question préoccupe vivement les Caisses d'épargne, et à plusieurs reprises déjà, la Commission supérieure, dans le but d'obtenir le rétablissement du maximum du dépôt à 2.000 fr., a émis des vœux restés jusqu'à ce jour sans effet.

Les adversaires de l'amélioration dont il s'agit paraissent surtout avoir pour souci de ne pas faire concurrence aux banques de dépôts, en attirant les clients par l'appât d'un intérêt supérieur.

Les dépôts contribuent par les bénéfices qu'ils procurent à constituer ou améliorer la fortune personnelle des Caisses d'épargne. Cette dernière considération n'est point à dédaigner tant s'en faut, au moment où les pouvoirs publics sollicitent les Caisses d'épargne à participer aux œuvres sociales, au nom de l'hygiène et de la santé publique.

On pourrait, comme l'a demandé la Conférence régionale des Caisses d'épargne de l'Est et du Nord, fixer le maximum des dépôts à 3.000 francs.

L'une des plus sages dispositions de la loi du 20 juillet 1895 est celle de l'article 6 qui a institué près de la Caisse des dépôts et consignations un fonds de réserve obligatoire, destiné à garantir le fonctionnement des Caisses d'épargne. Ce fonds de réserve s'accroît tous les ans. A la fin de 1911, le fonds de réserve était de 278.744.065 fr. 29; il s'était accru en un an de 16.435.878 fr. 03.

Il est une autre question à la solution de laquelle les Caisses d'épargne attachent le plus grand intérêt, c'est la possibilité pour elles d'employer une partie de leurs bénéfices annuels en subventions à des œuvres locales de prévoyance et d'assistance.

De la sorte, la Caisse d'épargne pourra contribuer à la mise en valeur du sol et par là même au développement de la richesse nationale.

Jean LALOY.

Sur ce point, l'autre programme était muet.

Tout le monde se dit républicain, cher « vieux », mais le républicanisme des Mourgues et autres s'arrête aux lois laïques.

De plus, M. Faurie a déclaré hautement, dans toutes ses réunions, que les réactionnaires n'avaient pas à compter sur lui, qu'il voulait marcher avec les républicains et avec les républicains seuls.

Nous n'avions pas à suspecter des déclarations aussi énergiques, nous avons pensé que, dans ces conditions, M. Faurie avait le droit de compter sur l'appui des journaux républicains au même titre que le conseiller sortant... et, maintenant, nous le verrons à l'œuvre.

« Tout le monde se dit républicain », dit notre correspondant.

C'est exact, mais autant que lui, nous sommes méfiant. Et c'est pourquoi, par exemple, lorsque, avec une audace stupéfiante, M. Ayroles, réactionnaire avéré de Bretenoux, adresse aux électeurs un appel dans lequel il déclare :

« MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc... »

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

A. C.

Notre parti a un ministre, M. de Monzie.

MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc...

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

A. C.

Notre parti a un ministre, M. de Monzie.

MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc...

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

A. C.

Notre parti a un ministre, M. de Monzie.

MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc...

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

A. C.

Notre parti a un ministre, M. de Monzie.

MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc...

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

A. C.

Notre parti a un ministre, M. de Monzie.

MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc...

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

A. C.

Notre parti a un ministre, M. de Monzie.

MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc...

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

A. C.

Notre parti a un ministre, M. de Monzie.

MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc...

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

A. C.

Notre parti a un ministre, M. de Monzie.

MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc...

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

A. C.

Notre parti a un ministre, M. de Monzie.

MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc...

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

Sur ce point, l'autre programme était muet.

Tout le monde se dit républicain, cher « vieux », mais le républicanisme des Mourgues et autres s'arrête aux lois laïques.

De plus, M. Faurie a déclaré hautement, dans toutes ses réunions, que les réactionnaires n'avaient pas à compter sur lui, qu'il voulait marcher avec les républicains et avec les républicains seuls.

Nous n'avions pas à suspecter des déclarations aussi énergiques, nous avons pensé que, dans ces conditions, M. Faurie avait le droit de compter sur l'appui des journaux républicains au même titre que le conseiller sortant... et, maintenant, nous le verrons à l'œuvre.

« Tout le monde se dit républicain », dit notre correspondant.

C'est exact, mais autant que lui, nous sommes méfiant. Et c'est pourquoi, par exemple, lorsque, avec une audace stupéfiante, M. Ayroles, réactionnaire avéré de Bretenoux, adresse aux électeurs un appel dans lequel il déclare :

« MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc... »

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

« Tout le monde se dit républicain », dit notre correspondant.

C'est exact, mais autant que lui, nous sommes méfiant. Et c'est pourquoi, par exemple, lorsque, avec une audace stupéfiante, M. Ayroles, réactionnaire avéré de Bretenoux, adresse aux électeurs un appel dans lequel il déclare :

« MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc... »

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

« Tout le monde se dit républicain », dit notre correspondant.

C'est exact, mais autant que lui, nous sommes méfiant. Et c'est pourquoi, par exemple, lorsque, avec une audace stupéfiante, M. Ayroles, réactionnaire avéré de Bretenoux, adresse aux électeurs un appel dans lequel il déclare :

« MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc... »

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

« Tout le monde se dit républicain », dit notre correspondant.

C'est exact, mais autant que lui, nous sommes méfiant. Et c'est pourquoi, par exemple, lorsque, avec une audace stupéfiante, M. Ayroles, réactionnaire avéré de Bretenoux, adresse aux électeurs un appel dans lequel il déclare :

« MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc... »

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

« Tout le monde se dit républicain », dit notre correspondant.

C'est exact, mais autant que lui, nous sommes méfiant. Et c'est pourquoi, par exemple, lorsque, avec une audace stupéfiante, M. Ayroles, réactionnaire avéré de Bretenoux, adresse aux électeurs un appel dans lequel il déclare :

« MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc... »

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

« Tout le monde se dit républicain », dit notre correspondant.

C'est exact, mais autant que lui, nous sommes méfiant. Et c'est pourquoi, par exemple, lorsque, avec une audace stupéfiante, M. Ayroles, réactionnaire avéré de Bretenoux, adresse aux électeurs un appel dans lequel il déclare :

« MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc... »

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

« Tout le monde se dit républicain », dit notre correspondant.

C'est exact, mais autant que lui, nous sommes méfiant. Et c'est pourquoi, par exemple, lorsque, avec une audace stupéfiante, M. Ayroles, réactionnaire avéré de Bretenoux, adresse aux électeurs un appel dans lequel il déclare :

« MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc... »

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

« Tout le monde se dit républicain », dit notre correspondant.

C'est exact, mais autant que lui, nous sommes méfiant. Et c'est pourquoi, par exemple, lorsque, avec une audace stupéfiante, M. Ayroles, réactionnaire avéré de Bretenoux, adresse aux électeurs un appel dans lequel il déclare :

« MM. Loubet et Bécays ne peuvent plus rien pour vous, etc... »

Nous comprenons l'indignation des républicains et leur véhémence protestation en votant tous, sans exception, pour ce vétéran de la démocratie qui est l'excellent Boyer.

Nous ne ferons pas à M. de Monzie l'injure de le défendre contre la stupide affirmation de M. Ayroles.

M. de Monzie, comme M. Poincaré, — dont on se rappelle l'admirable déclaration à ce sujet, alors qu'il était Président du Conseil — M. de Monzie estime qu'il y a un critérium pour distinguer les républicains des réactionnaires : la question laïque. Or M. Ayroles, qui est l'homme du curé de Bretenoux est peut-être un républicain... mais un républicain jusqu'aux lois laïques exclues.

Ce n'est pas avec ceux-là que nous marchons ici !

A LA CHAMBRÉE

— Vivement c'est qu'on s'couche ! s'écria PITOU, le cycliste de la 11^{me} compagnie, en se jetant sur son lit au retour de la manœuvre... j'ai crevé six fois en trois jours, j'ai fait la moitié des étapes à pattes ; j'ai récolté huit jours de consignes pour avoir porté les plis en retard... avec ça 30 francs de pneus à payer sur mon prêt... Crê fourbi de métier !... — C'est ta faute, répondit tranquillement DUMANET. Tu sais pas où que c'est qu'on les achète les bons pneus... — Je sais pas ! fit PITOU indigné... eh ben, mon colon ! Des 12, des 15 francs que je les paye mes enveloppes ! — Tu es un peu là pour le faire estamper... moi, je sais y faire, j'ai travaillé dans le caoutchouc... écoute-moi. Tu as entendu parler de **Michelin** ? — Sûr que je le connais de nom. — T'as tort de ne pas le connaître autrement. C'est lui qui a inventé le pneu démontable ; tu parles s'il sait le truc pour les bien faire. Achète une paire d'enveloppes **Michelin** à triangles, tu les paieras 10 francs pièce. Tu logeras dedans des bonnes chambres à air rouges, à 7 francs. — Du même ? — Et sans cognac... Et tu reviendras me dire si ça ne vaut pas mieux que ta sale camelote... Une paire de pneus **Michelin**, mon colon, ça te conduira jusqu'à la classe !

Aviron cadurcien

Nous apprenons avec plaisir que M. Lucien Desprats vient de remporter le championnat en Skiffs aux Régates de Bayonne. Nos félicitations.

Qui l'a perdu ?

Une montre en or a été trouvée par M. Blanchès maître d'hôtel à Cahors.

La personne qui a perdu cette montre peut la réclamer au bureau de police ou à M. Blanchès.

Courrier en retard

Les commerçants et industriels de Cahors ont eu ce matin une désagréable surprise.

Le courrier de Paris qui devait arriver à 6 heures, a manqué le coche : il est resté en panne aux Aubrais.

Le fait n'est pas rare : de pareils retards se produisent maintes fois.

A qui la faute ?

Exposition culinaire

La Fédération des Syndicats d'initiative organisée à Brive, pour les 6, 7 et 8 septembre 1913, une exposition culinaire et d'alimentation.

Cette exposition est divisée en six sections ainsi déterminées :

1^{re} Section : cuisine, boucherie, charcuterie, volailles mortes.

2^e Section : boulangerie, pâtisserie, confiserie.

3^e Section : truffes et conserves alimentaires (toute alimentation).

4^e Section : liquides (vins, bières et liqueurs de la région du Centre).

5^e Section : fruits, primeurs, légumes et fleurs.

6^e Section : concours de tables dressées, maximum 12 couverts.

Les produits exposés seront du Limousin, du Bas-Limousin, de la Creuse, du Lot et de la Dordogne.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Miremont, président du Syndicat des hôteliers et limonadiers de Brive.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 2 au 9 août 1913

NAISSANCES

Lagrange Suzanne-Marguerite-Marie, Impasse Dufour, 7.

Ourchival Jean-Raymond, à Lamothé.

Pégourie Fernand-Roger, à Artis.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Planard Henri-Jean, monteur au chemin de fer, et Miquel Jeanne-Eugénie, tailleur.

Lafaye Henri, employé de chemin de fer, et Lartigue Marcelle-Marguerite, modiste.

D'Artense Marie-Louis-Fernand, vérificateur des Tabacs, et Jarry Marie-Germaine, s. p.

Gonneau Pierre, capitaine au 163^e régiment d'infanterie, et Rouffi Jeanne-Marguerite-Marie-Louise-Hermia, s. p.

DÉCÈS

Bach Alcaide, 72 ans, propriétaire à Esclauzels.

Lachaud Marie-Antoinette-Jeanne, 15 mois, Avenue de la Gare, 9.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 11 au 17 août

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 11 août. — Albas, Les Junies, Montdoumerc.

Mardi 12. — Les Arques, Castelnaud-Montrairat.

Mercredi 13. — Catus, Fargues, Floressas.

Jeudi 14. — Promilhanes, Sauzet.

Samedi 16. — Cahors, Castelfrac, Pern, Prayssac, St-Pantaléon.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 11 août. — Cajarc, Labronquières.

Mardi 12. — Bretenoux, Labastide-Haut-Mont, Leyme.

Mercredi 13. — Teyssieu.

Vendredi 15. — Figeac.

Samedi 16. — Bretenoux-Biars (à la gare), Flaujac, Marcihac.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 11 août. — Caminel (au village), Ginouilhac, Labastide-Murat, Thédrac.

Jeudi 14. — Gourdon.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 10 AOÛT 1913

Le Régiment favori, allegro militaire. Ertl.
La Petite Mariée, ouv. Lecoq.
La Paloma del Barrio. Andren y Soutullo.
Ensemble, valse. Sainderna.
Calinette, polka. id.

Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

On demande

UN APPRENTI

à l'Imprimerie du Journal du Lot

Arrondissement de Cahors

St-Vincent-Rive-d'Olt

Fête votive. — Notre riante cité donnera ses fêtes annuelles dimanche et lundi. Elles promettent d'être particulièrement brillantes.

Voici le programme :

Dimanche, 10 août : à 7 heures, salves d'artillerie, musique et distribution des bouquets ; à 15 heures, courses de bicyclettes et courses à pied. Nombreux prix importants. A 16 heures, bal champêtre ; à 20 heures et demie, illuminations électriques, embrasement du vieil ormeau, fête vénitienne, bal, bataille de confetti.

Lundi, 11 août : à 9 heures, tour de ville par la musique ; à 10 heures, jeux nautiques sur le Lot ; à 15 heures, jeux inédits ; à 16 heures, grand bal ; à 18 heures, départ d'un immense ballon le « Rive-d'Olt » ; à 20 heures, bal, retraite aux flambeaux.

Comme toujours, le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Montgesty

Fêtes locales. — Voici le programme des belles fêtes qui auront lieu à Montgesty, les 14, 15, 16 et 17 août :

Jeudi 14 août : A 4 h. du soir, Réception de la musique, aubade aux habitants ; à 8 h. 1/2, retraite aux flambeaux, salves d'artillerie.

Vendredi 15 août : A 7 h. du matin, Salves, aubade aux habitants ; de 8 h. à midi, distribution de gâteaux et bouquets ; de 3 h. à 4 h. du soir, mat de cocagne, jeux de la cruche, de la poêle, etc. ; à 5 h., grand bal de jour, (Orchestre cadurcien) ; à 8 h., retraite aux flambeaux, feux de Bengale ; à 9 h., brillant feu d'artifice tiré par un des meilleurs artificiers de la Maison Lacroix de Toulouse ; à 9 h. 30, illumination générale ; à 10 h., grand bal de nuit.

Samedi 16 août : A 10 h. du matin, tour de ville en musique ; à 2 h. du soir, course aux anneaux, à bicyclettes. Plusieurs prix ; de 3 à 4 h., courses pédestres avec prix, jeux des gâteaux, jeux de la pomme ; de 4 à 6 h. du soir, lancement d'une montgolfière « montre République » ; à 6 h., grand bal public ; à 8 h., retraite aux flambeaux ; à 9 h., grand bal de nuit, belle illumination.

Dimanche 17 août : à 7 h. du matin salves ; à 10 h. tour de ville, à 2 h., course en sac, feu d'artifice de jour, attraction nouvelle peu connue ; de 4 h. à 6 h. du soir, grand bal de jour ; à 9 h. du soir, cinématographe public (programme sensationnel), grand bal de nuit, illumination féérique, embrasement général ; à minuit, clôture des fêtes, tour de ville, Marseillaise.

Avis. — La Commission décline toute responsabilité, en ce qui concerne les accidents qui pourraient se produire du fait des courses. Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers qui voudront bien honorer nos fêtes de leur présence.

Les Membres actifs de la Commission : Maurice Mercadié, Joachim Lafon, Lucien Pégourie, Alfred Maradène.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Remerciements aux électeurs. — M. le docteur Larnaudie remercie dans les termes suivants les électeurs du canton de Cajarc :

Chers concitoyens,

Par 1,326 voix sur 1,371 suffrages exprimés vous m'avez confié, une troisième fois, le mandat de représenter le canton de Cajarc à l'Assemblée départementale.

Toutes préoccupations de personnes ou de clocher ont été écartées et les quatorze communes, avec une discipline admirable, ont manifesté, par des majorités croissantes, certaines à l'unanimité, leur inébranlable attachement à cette politique radicale, respectueuse de toutes les croyances, mais toujours plus attachée à son idéal laïque et démocratique.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Remerciements aux électeurs. — M. le docteur Larnaudie remercie dans les termes suivants les électeurs du canton de Cajarc :

Chers concitoyens,

Par 1,326 voix sur 1,371 suffrages exprimés vous m'avez confié, une troisième fois, le mandat de représenter le canton de Cajarc à l'Assemblée départementale.

Toutes préoccupations de personnes ou de clocher ont été écartées et les quatorze communes, avec une discipline admirable, ont manifesté, par des majorités croissantes, certaines à l'unanimité, leur inébranlable attachement à cette politique radicale, respectueuse de toutes les croyances, mais toujours plus attachée à son idéal laïque et démocratique.

Cette marque de confiance, presque unanime, véritable témoignage d'amitié dont je sens tout le prix, accroît encore mes obligations envers vous tous.

Je m'efforcerai d'en rester digne en vous donnant, comme par le passé, mon meilleur dévouement.

D^r LARNAUDIE.

Vice-président de la Fédération des Planteurs de tabac, Conseiller général.

St-Pierre-Toirac, ce 6 août 1913.

Larnagol

Lendemain d'élection. — Tout d'abord, il convient de féliciter vivement notre excellent conseiller général de la sympathie dont il jouit auprès des électeurs du canton. En rapprochant les derniers résultats du 3 août de ceux du 28 juillet 1907, on constate que 300 suffrages environ sont revenus vers M. Larnaudie.

La réaction qui recommande de voter blanc ou de s'abstenir quand elle n'a pas de candidat à elle, ne semble pas avoir été entendue, dans la 1^{re} section de notre commune ; le nom de notre ami de Toirac, y est sorti de l'urne 53 fois de plus qu'en 1907. On serait tenté de croire que Larnagol se rallie franchement à l'idée radicale et évolue vers le progrès démocratique ; il y a lieu de se réserver et d'attendre d'autres consultations électorales.

Nous n'avons pas oublié, en effet, que les éléments radicaux de la 1^{re} section, furent chassés de la mairie aux élections municipales de 1912 par un « clan d'électeurs » qui proclame encore que les radicaux ne sont pas républicains et qui répand la « Bonne Presse » tous les dimanches. Plus de 60 exemplaires de journaux bien pensants sont lus régulièrement par ces adversaires déclarés des « laïques et blocards ».

Si le programme si net du conseiller général a été voté par 104 électeurs, c'est d'abord qu'un grand nombre de planteurs, sans conviction, ont affirmé leur sympathie au vice-président de la fédération des tabacs ; et enfin, c'est que les fidèles du « clan » ne sachant que faire de leur bulletin parce qu'ils n'avaient pas « leur homme » comme ils disent, ont essayé de nous caresser, en attendant mieux.

Quoique ayant voté avec nous, nous restons séparés d'eux, parce qu'ils n'acceptent pas notre programme ; leur tactique est connue de nos élus républicains ; l'embrassade générale ne peut avoir lieu encore ; il n'y a pas assez de clarté dans la situation politique.

Marcihac

Nos fêtes des 14, 15, 16, 17 août. — Le Comité d'organisation des fêtes de Marcihac, composé de jeunes gens très actifs, très dévoués, nous prépare de belles fêtes pour les 14, 15, 16, 17 août. Qu'on en juge par le programme suivant :

Jeudi soir, 14 août : Pavoisement général, salves d'artillerie pour annoncer la fête ; à 19 heures, réception de l'orchestre ; à 20 heures et demie, tour de la ville en musique.

Vendredi, 15 août : A 6 heures, réveil en fanfare ; 8 heures, aubades aux autorités et aux notables de notre petite ville ; à 11 heures, apéritif-concert sur la grande place ; à midi, banquet fraternel de la jeunesse ; à 14 heures, distribution de bouquets ; à 15 heures, course régionale de bicyclettes avec grands prix ; à 16 heures, bal ; à 17 heures, départ de la grande montgolfière « La France » et tour de ville en musique ; à 20 heures, illuminations à giorno et embrasement général du rocher à triple étage ; à 20 heures 1/2, brillant feu d'artifice ; à 21 heures, bal de nuit, concours de valse, bataille aux confetti sur la place des Platanes ; minuit, brillante retraite aux flambeaux.

Samedi, 16 août : Grande foire de la Saint-Roch ; dans la matinée, aubades aux étrangers et tour de ville en musique ; dans l'après-midi, bal champêtre, départ du joli ballon « Le Marcihacois », course à pied ; à 20 heures 1/2, brillant feu d'artifice ; à 21 heures, bal de nuit, concours de valse, bataille aux confetti sur la place des Platanes ; minuit, brillante retraite aux flambeaux.

Dimanche, 17 août : Réveil en musique et tour de ville ; après-midi, course locale de bicyclettes, jeux divers : de la poêle, du seau, course aux ânes, etc. ; soirée, bal ; minuit, clôture de la fête, salves d'adieu.

Les engagements, pour les courses de bicyclettes, seront reçus chez le secrétaire du Comité d'organisation. Droit d'inscription : 1 franc.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers qui voudront rehausser nos fêtes de leur présence.

Arrondissement de Gourdon

Alvignac

La foudre. — Au cours du violent orage de mercredi soir, la foudre est tombée sur un cabanon dépendant du nouvel hôtel de la Source, à Alvignac.

Ce cabanon, qui contenait l'essence et l'huile pour les automobiles, a été entièrement détruit par le feu ainsi que les marchandises qu'il contenait.

Payrac

Elections cantonales. — A la suite du scrutin de dimanche, un congrès des maires du canton s'est réuni jeudi à Payrac et par 10 voix contre 4 a désigné M. Margis comme candidat unique au scrutin de ballottage du 10 août.

M. le docteur Constant, n'acceptant pas la décision du Congrès, a maintenu sa candidature et dès vendredi il a fait afficher sur les murs du canton son appel aux électeurs.

D'autre part, M. Pébeyre a fait afficher un désistement en faveur de la candidature de M. Margis.

La lutte reste donc circonscrite entre MM. Margis et Constant, tous deux républicains radicaux.

Reilhaguet

Fête locale. — Notre fête locale aura lieu vendredi prochain 15 août. Nos jeunes gens ne négligent rien en fait de préparatifs. Le programme prévoit trois jours de fête, 15, 16 et 17 août.

Courses de bicyclettes. — Pour la clôture des fêtes, le 17 août, auront lieu des courses cyclistes. Trois épreuves seront disputées : fond, demi-fond et vitesse. Prix très importants en argent, médailles, breloques, maillots, etc. MM. les cyclistes devront se faire inscrire chez M. Boyé Ernest, cycles, à Reilhaguet, qui leur fournira tous renseignements nécessaires.

Léobard

Fête locale. — La fête locale sera célébrée cette année le 10 août, aux Prévèyries, commune de Léobard. L'éclat accoutumé sera donné à cette fête ; des jeux nombreux auront lieu, ainsi que d'importantes courses de bicyclettes. Le meilleur accueil sera fait aux étrangers.

Souillac

Etat civil du mois de juillet. — Naissances : Achille-Fernand Bélonie ; Jean-Baptiste Nouvelle ; René Espinet ; Albert Selve ; Jean Blanc ; Louis-Jean Vergne ; Aimé Nayrac.

Décès : Marcelle-René Malet, épouse Parcelier, s. p., 22 ans, route de Sarlat ; Marie Lascoux, épouse Gouygon, sans profession, 68 ans, aux Granges ; Joseph Pouch, cultivateur, 65 ans, à Timbergue ; François Constant, cultivateur, 82 ans, place des Promenades.

CHEZ NOS VOISINS

Fumel

Le balai électoral

Les capricieuses édiles fumeloises qui, dans le rêve de leur pensée plus autoritaire que démocratique, avaient imposé aux électeurs de tout le canton le candidat de leur choix, viennent d'éprouver un cruel ennui.

Depuis dimanche dernier, ils errent sur les ruines du palais politique, que trop d'imagination leur avait fait construire avec des matériaux plutôt réactionnaires que républicains.

Les uns sont abasourdis de l'effondrement de leurs espérances.

Les autres sont consternés de l'amère déception que leur a valu un songe trop joli.

L'ordre d'une mobilisation complète des recrues et des réserves de l'armée rétrograde, pour un assaut furieux, n'a pu entamer le parti républicain.

Et malgré le réquisitoire, plus vif qu'intéressant, d'un parlementaire-complaisant, cueilli sur les bords de la Garonne, il s'est affirmé une majorité républicaine sur le nom de M. Belhomme pour démontrer à notre capricieuse et volontaire municipalité que le bouillant procureur général emprunté aux promenades du Gravier avait fait, au moins une fois dans sa vie, un voyage inutile.

Tout en ayant le concours d'un tribunal agénais, le bruit que faisaient quelques corneilles fumeloises n'a pas empêché de chanter les rossignols du bord de la Lémance. Ils ont si bien chanté que leur accord républicain a couvert aisément la voix réactionnaire des quelques pies qui jactaient encore, de leurs regrets, sur les rives si pittoresques de la Thèze.

Malgré tout ce qui avait été préparé contre lui, le parti républicain a triomphé de la crise réactionnaire.

Le canon que l'on avait chargé trop tôt, pour fêter le *Messie rose* à son avènement parmi les drapeaux déteints, n'a pu tonner, que pour l'affermissement de la République et la triomphe de M. Belhomme.

Le balai électoral que nos édiles, un peu trop frondeurs, maniaient naguère avec une noble désinvolture et la plus haute des courtoisies, vient de leur être retiré des mains.

Mais les bons et sincères républicains, qui ignorent l'usage de cet outil dans toute besogne politique, ne peuvent, avec d'autres vieilleries et mécanismes réactionnaires, que le remiser dans l'armoire aux oubliés.

C'est ce qui a été fait, en criant : vive la République !

MIC et MAC.

Chronique agricole

Préparation des bouillies alcalines mouillantes

Afin de répondre aux nombreuses demandes de renseignements qui nous parviennent au sujet des bouillies alcalines mouillantes à base de caséine, nous croyons utile de donner quelques renseignements sur leur préparation.

Bouillie bordelaise alcaline mouillante. — (La plus employée de toutes les bouillies). 1^o Solution A : dissoudre 2 kilogrammes de sulfate de cuivre dans 90 litres d'eau ; 2^o Lait de chaux B : faire étendre 1 kilogramme de chaux grasse en pierre en l'arrosant avec un peu d'eau, comme font les maçons. Ceci fait, étendre cette chaux de façon à obtenir 10 litres de liquide, et bien malaxer pour avoir un lait de chaux homogène.

Dans la solution A de sulfate de cuivre, on verse doucement, et en agitant le lait de chaux B, en même temps qu'on trempe dans le mélange un papier rouge de tournesol. Lorsque ce papier bleuit, on doit cesser de verser le lait de chaux. Tout le sulfate de cuivre est alors transformé et il y a, dans la bouillie, un léger excès de chaux ; on a une bouillie alcaline.

Pour rendre mouillante la bouillie ainsi préparée, ajouter un litre d'une solution de caséine C, agiter et employer. La solution de caséine C s'obtient de la façon suivante :

Mélanger à sec et très intimement, 100 grammes de chaux grasse en poudre et 50 grammes de caséine en poudre fine. Ajouter à ce mélange très peu d'eau et bien brasser pour former une pâte. Délayer cette pâte, par addition de petites quantités d'eau et étendre ainsi, petit à petit, de façon à obtenir environ un litre de liquide. S'il se forme des grumeaux au fond du vase, c'est que la dilution a été faite trop rapidement et que la dissolution de la caséine est incomplète.

Bouillie bourguignonne alcaline mouillante. — (Cette bouillie occasionne parfois des brûlures). 1^o Dissoudre d'une part 2 kilogrammes de sulfate de cuivre dans 10 litres d'eau ; 2^o d'autre part, 1 kilogramme de carbonate de soude Solvay dans 10 litres d'eau.

Dans la solution de sulfate de cuivre, on verse lentement, et en agitant, la solution de carbonate de soude, en même temps qu'on trempe dans le mélange, un papier rouge de tournesol. Lorsque ce papier bleuit on doit cesser de verser la solution de carbonate de soude. Il y a alors, dans la bouillie un excès de carbonate de soude ; on a ainsi une bouillie alcaline.

Porter ensuite son volume à 100 litres par une addition d'eau.

Pour rendre mouillante la bouillie ainsi préparée, ajouter un litre d'une solution de caséine D, et agiter. La bouillie est prête.

Pour préparer la solution de caséine D, on dissout la caséine dans un liquide renfermant 100 grammes de carbonate de soude dissout dans un litre d'eau. Il faut procéder comme suit :

Ajouter à 50 grammes de caséine en poudre fine, un peu de la solution de carbonate de soude à 10 %, de façon à former une pâte ; bien brasser, étendre cette pâte lentement par additions successives de petites quantités de la solution de soude, de façon à obtenir un litre de liquide. (On favorise la dissolution en chauffant légèrement).

Nous rappelons que les verdets et les bouillies à réaction acide sont rendus mouillants par l'addition à 1 hectolitre de ces bouillies de 20 à 50 grammes de gélatine préalablement dissoute dans un litre d'eau chaude. Dans ces bouillies, la caséine n'a pas d'application.

V. VERMOREL et E. DANTONY.

(De la Revue de Viticulture.)

Bibliographie

Connaissez-vous la Prisonnière ? L'histoire d'une femme qui passa toute sa vie en prison parce qu'elle avait commis le crime d'aimer un roi ? Lisez ce récit dans *Mon Dimanche* il est plus émouvant que l'histoire plus ou moins authentique du Masque de Fer. Lisez dans le même numéro l'Aventure du Vieux Serurier et vous rirez, tandis que des Bains de Mer désopilant monologue, vous permettra de réjouir toute une assemblée.

Un grand roman, Le Sabot Rouge, par Henri Mürger. Une fort utile « Causerie médicale » ; des conseils de « Droit pratique » ; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrivent Mme Charly ; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur ; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques ; une page pleine de jeux, d'images et de contes pour les enfants ; un grand concours ouvert à tous et à toutes et doté de prix de valeur ; plus de soixante articles illustrés complètent *Mon Dimanche* et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille.

Mon Dimanche paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux.

Envoi gratuit et franco des numéros spécimens sur simple demande à l'Administration, 14, rue Vulpian, Paris (XIII^e).

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. — Sommaire du n^o 2098, du 9 août 1913.

Le sauvetage du trésor de la « Lutine ». — La conservation des viandes

desséchées par le procédé Ch. Tellier. — Ces imitations du cuir. — La taille de l'homme et la civilisation. — Comment les plantes se défendent. — Académie des sciences. — Le plus grand siphon du monde. — Les deus artificielles minérales. — Chronique.

— Nouveau procédé d'examen des photographies stéréoscopiques. — Les turbines maritimes et le transformateur de vitesses Föttinger. — Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et C^{ie}, éditeurs, 120 boul. Saint-Germain, Paris.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; étranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

ANIODOL

LE PLUS PUISSANT ANTISEPTIQUE NON TOXIQUE
Le seul conseillé par les Sommités médicales.

MODE D'EMPLOI

LOTIONS : Plaies, Brûlures, Fièvres, Acné, Eczéma, Furoncles, Anthrax, Maladies des yeux.

GARGARISME : Coryza, Angines, Grippe, Catarrhe des muqueuses, etc.

INJECTIONS :

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de l'Assomption 1913

VENDREDI 15 AOÛT
Validité exceptionnelle des billets
Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de l'Assomption 1913, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Jeudi 7 au dernier train du Jeudi 21 Août, les billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n°s 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 21 Août.

Pyrénées et Golfe de Gascogne

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classe.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 5 itinéraires différents *via* Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Bayonne, Hendaye, Biarritz, Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{er}, 3^e, 4^e et 5^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 fr. — Prix, 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisés en 7 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre pour les zones A, B, C, D et E, et du 1^{er} décembre au 1^{er} mars pour les zones F, G et donnant aux voyageurs le droit de circu-

ler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le « Livret Guide officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé « franco » contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Billets d'excursion

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire : 1^{re} classe : 86 francs — 2^e classe : 63 francs. Durée : 30 jours avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

2^e Itinéraire : 1^{re} classe : 54 francs — 2^e classe : 41 francs. Durée : 15 jours sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Voyages en Portugal

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay :

1^o Des billets simples et aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes.
a) Pour Lisbonne-Rocio, Porto-Campanha, Guarda, Pampilhosa, Entroncamento et Coïmbra, *via* Fuentès d'Onoro-Villarformoso; b) pour Lisbonne-Rocio, Entroncamento, Coïmbra et Porto-Campanha, *via* Madrid-Valencia d'Alcantara; c) pour Porto-Sao Bento, *via* Barca d'Alba.

2^o Des billets aller et retour collectifs en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour Porto-

Campanha, Coïmbra, Lisbonne-Rocio *via* Fuentès d'Onoro-Villarformoso et Porto-Sao Bento, *via* Barca d'Alba.

Durée de validité des billets simples, 9 jours; des billets d'aller et retour individuels, 45 jours et des billets collectifs de famille, 60 jours.

Les prix des billets aller et retour collectifs de famille comportent sur ceux du tarif général une réduction de : 30 0/0 lorsque le billet comporte 3 personnes adultes; 35 0/0 lorsque le billet comporte 4 personnes adultes et plus.

3^o Des billets aller et retour 1^{re} et 2^e classes pour Lisbonne-Rocio et Porto comportant l'emprunt en Portugal du circuit Villarformoso. Pampilhosa, Lisbonne, Porto, Fregeneda, ou Barca d'Alba, Porto, Lisbonne, Pampilhosa, Fuentès d'Onoro; validité 45 jours, sans faculté de prolongation.

Une Carte Touristique

De la Région Orientale des Pyrénées

La Compagnie d'Orléans rappelle qu'elle a édité, sous forme de dépliant, une carte touristique concernant les Pyrénées-Orientales, l'Aube, l'Ariège, le Tarn et la Haute-Garonne.

Ce document, établi de façon très artistique, donne avec la plus grande précision, le relief du sol, les moyens de communication et les localités ou sites les plus intéressants à visiter dans les régions sus visées.

Au verso de la carte, un texte de renseignements accompagné d'illustrations, fournit les indications les plus essentielles sur les itinéraires et les combinaisons de billets à utiliser.

Le dépliant dont il s'agit est adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 80 à l'Administration Centrale, 1, Place Valhubert, à Paris Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 7 août 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.913		122	0,82	0,76	0,70
Vaches.....	835	307		0,76	0,72	0,68
Taureaux.....	187			0,74	0,70	0,66
Veaux.....	1.704	1.797	35	1,00	0,95	0,90
Moutons.....	11.855	11.100	2.424	1,02	0,96	0,92
Porcs.....	4.324	2.809	»	0,70	0,68	0,67

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs, veaux, moutons et porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

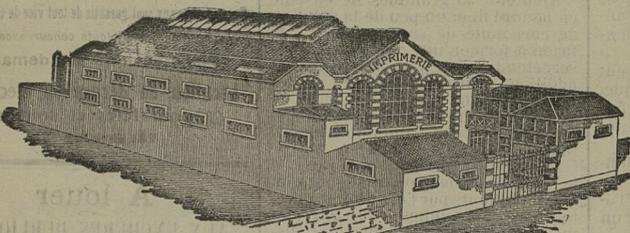
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

FEUILLETON DU Journal du Lot 155

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXI

Préparatifs

— Et toi, répondit Diane en sortant, et toi, mon frère, tu n'as pas de dignité !...

— Ah ! pensa Gontran resté seul, si jamais je puis te rendre toutes les humiliations que tu me fais subir, je te jure, ma très chère sœur, que tu ne resteras pas ma créancière et que j'aurai hâte d'acquitter ma dette !...

Mais, au bout de quelques minutes, le vicomte oubliait sa colère et sa rancune, pour se consacrer de nouveau et tout entier aux préparatifs dont il se faisait l'ordonnateur.

Quand les choses lui parurent en bon ordre, il appella son valet de chambre.

— Jean, lui dit-il, écoutez-moi avec attention...

— Oui, monsieur le vicomte.

— Et répétez à vos camarades ce que je vais vous dire.

— Oui, monsieur le vicomte.

— La personne qui dîne ce soir au château est un de mes amis intimes, M. le baron de Polart, à qui je vous ai chargé de porter une lettre hier...

Je fais de lui un cas tout particulier.

— Ah ! moi aussi, monsieur le vicomte ! s'écria le valet avec un entraînement naïf.

— Et d'où vient votre enthousiasme, je vous prie ? demanda Gontran avec un sourire de satisfaction, car dans son esprit l'opinion de ce domestique contrebalançait celle de Diane.

— Ce monsieur est un monsieur joliment comme il faut ! répondit Jean. Quand je lui ai remis la lettre de monsieur le vicomte, il m'a fait cadeau d'un double louis de quarante francs...

— Rien ne m'étonne de sa part... Je vous recommande de lui témoigner les plus grands égards...

— Monsieur le vicomte peut être tranquille.

— Vous l'appellerez, monsieur le baron...

— Oui, monsieur le vicomte.

— Pendant le dîner, je vous attache spécialement à son service... Vous vous tiendrez constamment derrière

sa chaise et vous lui verserez les meilleurs vins...

— Monsieur le vicomte peut compter que les verres de M. le baron ne resteront jamais vides.

— A merveille... Si par hasard M. de Polart passait la nuit au château, il vous faudrait veiller à ce qu'un appartement fût tout préparé... Vous lui donneriez celui de l'aile gauche, la chambre et le salon tendus de toile perse... vous savez ce que je veux dire ?

— Parfaitement, monsieur le vicomte.

— Vous connaissez déjà la générosité de mon ami... vous en avez reçu des preuves... Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette générosité ne se démentira pas... Tenez, Jean, voici un louis que je joins à ce que vous avez reçu hier de M. de Polart...

Le valet se confondit en remerciements et quitta la salle à manger.

Gontran jeta les yeux sur la magnifique pendule qui formait l'ornement de l'un des panneaux.

Elle marquait cinq heures et quart.

— Allons, se dit le jeune homme, il est temps d'aller au devant du baron...

XXII

L'Odyssée d'un haut baron

Peut-être le moment est-il venu d'apprendre à nos lecteurs, en un très petit nombre de pages, ce qu'était

au juste l'habile et dangereux personnage dont Gontran de Presles subissait si complètement la domination.

Le très haut et très illustré Achille-Timoléon, baron de Polart, était né vers 1805, à Paris.

Son père, un honorable portier de la rue Vieille-du-Temple s'appela Poulart. Cet honnête homme employait d'une façon toute philanthropique et pour le bien-être de ses semblables les nombreux loisirs que lui laissaient les soins de la loge et du cordon.

Il remettait, avec une conscience digne de la plus grande admiration, des coudes aux manches fatiguées par un long usage, et des fonds aux antiques culottes que des frottements réitérés avaient réduites partiellement à l'état de guipure.

On ne pouvait pas dire de lui tout à fait :

Dans ses heureuses mains le cuivre devient or !...

Mais on avait le droit de s'écrier, en faisant une légère modification au vers célèbre que nous venons de citer :

Dans ses habiles mains le vieux drap devient neuf.

En échange de ces travaux non moins utiles que modestes, Poulart se contentait de la plus modeste rémunération.

Ce portier vivait heureux dans sa loge de la rue Vieille-du-Temple, en

CHAUFFEURS

Connaissez-vous LES NOUVEAUTÉS 1913 ?



C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVIASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture Robuste, Economique, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française. Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

Confiez tous vos achats Confiez la préparation de vos ordonnances A LA

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, U. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies

Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON DES

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

le municipale, aussitôt qu'il eut atteint sa cinquième année.

Triomphe bien flatteur pour le cœur d'un bon père ! l'enfant fit preuve des plus incomparables dispositions !

A l'âge de huit ans, le jeune Poulart savait lire et écrire, à dix ans il connaissait sur le bout du doigt les quatre règles.

Hâtons-nous d'ajouter que sa plus vive sympathie se concentra sur l'une d'elles, LA SOUSTRACTION.

Cette sympathie, Timoléon-Achille devait la conserver chaude et fervente pendant tout le reste de sa vie.

Dans l'une des maisons voisines de celle dont les époux Poulart gouvernaient la loge, existait un magasin d'épicerie.

Le propriétaire de ce magasin, séduit par la vivacité de l'intelligence de Timoléon-Achille, offrit de le prendre chez lui et de le former au commerce.

Le père n'eut garde de refuser cette proposition qui réalisait une de ses quatre plus chères espérances.

L'enfant, alors âgé de douze ans, revêtit le tablier bleu à bavette et collabora activement, mais sans enthousiasme, à la vente au détail de la chandelle, du savon de ménage, de la mûsse et des pruneaux.

Le brave homme, sachant d'ailleurs qu'une brillante éducation conduirait à tout, envoya Timoléon-Achille à l'éco-

(A suivre)